



Lignes guides pour l'intégration de l'approche d'Adaptation basée sur les Écosystèmes (EbA) dans la législation et la planification locale au Burkina Faso

Octobre, 2023

Cette publication a été réalisée sous la coordination de:

Ce document a été élaboré dans le cadre du projet :

« Élaboration de politiques fondées sur des données probantes pour la promotion de l'approche EbA (Ecosystem-based Adaptation) dans le développement de la ceinture verte à Ouagadougou, Burkina Faso »,

Implémenté par ACRA en partenariat avec la Mairie de Ouagadougou et l'INERA, et financé par IUCN dans le cadre du Global EbA Fund, un fonds financé par l'Initiative internationale pour le climat (IKI), mise en œuvre par le Ministère Fédéral Allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Sécurité Nucléaire et de la Protection des Consommateurs (BMUV).

Réalisé par :

Emmanuel DIAGBOUGA

Consultant spécialiste en politiques environnementales et adaptation au changement climatique ACRA

Sous la supervision de :

Batchéné HIE

Consultant spécialiste en agroécologie et adaptation au changement climatique ACRA

Elsa ROSA

Chef de projet ACRA

Flavio BOFFI

Coordonnateur Pays ACRA

Valeria De Paoli

Coordinatrice Programmes Internationaux ACRA /Expert en changement climatique et écologie

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX.....	iii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
INTEGRATION DE L'APPROCHE EbA DANS LA PLANIFICATION LOCALE. 2	
1. Introduction	2
2. Description des Écosystèmes, services écosystémiques et de l'adaptation basée sur les écosystèmes	2
2.1. Les écosystèmes et les services écosystémiques.....	2
2.2. Les services écosystémiques et leur état au Burkina Faso.....	3
2.3. Impacts du changement climatique sur les écosystèmes et les services écosystémiques	5
3. Prise en compte de l'approche EbA dans la phase d'élaboration des plans locaux d'adaptation.....	5
4. Identification et priorisation des options d'adaptation incluant des options EbA.....	10
Étape 1 : Identification des Options d'Adaptation.....	10
Étape 2 : Hiérarchisation et Priorisation des Options d'Adaptation	11
5. Planification des options d'adaptation aux risques climatiques au niveau local.....	17
Étape 1 : Mise en Place d'une Équipe de Planification.....	17
Étape 2 : Élaboration d'un Diagnostic Local.....	17
Étape 3 : Sélection des Options d'Adaptation.....	17
Étape 5 : Intégration dans les Plans de Développement Local	18
Étape 6 : Engagement Communautaire et Sensibilisation.....	18
Étape 7 : Suivi, Évaluation et Réajustement.....	19
6. Prise en compte de EbA dans la phase de mise en œuvre des plans locaux d'adaptation.....	19
6.1 Coordination	20
6.2 Acteurs de mise en œuvre	20
6.3 Opportunités et défis de mise en œuvre de la prise en compte de EbA dans la phase de mise en œuvre des plans locaux d'adaptation au Burkina Faso	21
6.4 Sources de Financement de la prise en compte de EbA dans la phase de mise en œuvre des plans locaux d'adaptation au Burkina Faso.....	23
7. Prise en compte de EbA dans la phase de suivi et évaluation des plans locaux d'adaptation.....	25

7.1 Indicateurs de mesure.....	26
7.2 Mécanisme de révision des plans communaux d'adaptation.....	28
8. Conclusion	32
INTEGRATION DE L'APPROCHE EbA DANS LA LEGISLATION.....	33
1. Introduction	33
2. Configuration de la législation locale.....	33
2.1 Aperçu des domaines couverts par la législation locale.....	33
3. Identification et évaluation des portes d'entrée et actions pour l'intégration de l'EbA dans la législation locale.....	34
3.1 Identification des portes d'entrée pour l'intégration de l'EbA dans la législation locale.....	34
3.2. Processus de formulation des actes législatifs d'un conseil municipal.....	36
3.3 Évaluation des actions pour l'intégration de l'EbA dans la législation locale	38
4. Intégration des principes et stratégies de réalisation de l'approche EbA dans la législation locale	39
5. Conclusion	40
CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS.....	41
Bibliographie	43
Webographie	43

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Services Écosystémiques au Burkina Faso	4
Tableau 2: Analyse des facteurs de vulnérabilité des producteurs du site de Tampouy face aux aléas climatiques.	7
Tableau 3: Analyse des facteurs de vulnérabilité des productrices du site de Tampouy face aux aléas climatiques.	7
Tableau 4 : Analyse des stratégies d'adaptation mises en place par les producteurs face aux principaux impacts des aléas climatiques sur les écosystèmes du site de Tampouy	13
Tableau 5: Acteurs de Mise en Œuvre de l'approche Eba dans les plans locaux d'adaptation.....	20
Tableau 6: Opportunités de l'intégration d'Eba.....	23
Tableau 7: Sources de Financement pour l'intégration de l'Eba dans les Plans Locaux d'Adaptation	24
Tableau 8: récapitulatif des Indicateurs des mesures	27
Tableau 9: Étape du Mécanisme de Révision des Plans Communaux d'Adaptation	29
Tableau 10: processus de formulation des actes législatifs d'un conseil municipal	36
Tableau 11: Actions pour l'Intégration de l'Eba dans la Législation Locale	37
Tableau 12: Évaluation des actions pour l'intégration de l'Eba dans la législation locale	38

INTRODUCTION GENERALE

L'intégration de l'approche d'Adaptation basée sur les Écosystèmes (EbA) dans la législation et la planification locale revêt une importance cruciale au Burkina Faso, un pays d'Afrique de l'Ouest confronté à des défis croissants liés aux changements climatiques. Face à une variabilité climatique accrue, une fréquence accrue d'événements météorologiques extrêmes et des pressions continues sur les écosystèmes, il est impératif de développer des stratégies robustes qui favorisent la résilience des communautés locales.

Les lignes directrices proposées visent à fournir un cadre stratégique et opérationnel pour intégrer efficacement l'approche EbA dans la législation et la planification à l'échelle locale. L'objectif principal est de promouvoir une approche holistique qui reconnaît la valeur intrinsèque des écosystèmes tout en renforçant la capacité d'adaptation des populations locales. Cette démarche s'inscrit dans la perspective d'assurer un développement durable et inclusif, en harmonie avec les réalités climatiques changeantes du Burkina Faso.

Au cours des dernières décennies, le Burkina Faso a été témoin de modifications significatives dans ses régimes climatiques, avec des conséquences notables sur les secteurs clés tels que l'agriculture, la sécurité alimentaire, la santé et l'accès à l'eau. L'approche EbA se positionne comme une réponse novatrice qui tire parti des services écosystémiques pour renforcer la résilience des communautés locales et maintenir l'équilibre entre les activités humaines et les écosystèmes fragiles.

Ces lignes directrices encouragent une approche participative, impliquant les parties prenantes à tous les niveaux, des communautés locales aux autorités gouvernementales. En créant un cadre juridique propice à l'intégration de l'approche EbA, le Burkina Faso cherche à promouvoir une gouvernance inclusive qui intègre les connaissances traditionnelles et scientifiques pour élaborer des politiques efficaces. L'objectif est de créer une synergie entre les efforts de conservation des écosystèmes et les besoins de développement socio-économique, tout en garantissant la protection des droits des populations vulnérables.

Cette introduction vise à susciter une prise de conscience quant à l'importance de l'approche EbA dans le contexte burkinabé et à présenter les lignes directrices comme un outil essentiel pour orienter les processus législatifs et de planification locale. En adoptant cette approche, le Burkina Faso aspire à renforcer sa résilience face aux changements climatiques tout en favorisant un développement durable et équitable pour l'ensemble de sa population.

INTEGRATION DE L'APPROCHE EbA DANS LA PLANIFICATION LOCALE

1. Introduction

L'intégration de l'approche d'Adaptation basée sur les écosystèmes (Ecosystem-based Adaptation (EbA)) dans la planification locale représente une stratégie novatrice et essentielle pour renforcer la résilience des communautés face aux défis environnementaux. En fusionnant les connaissances traditionnelles et scientifiques, cette approche favorise une gestion durable des écosystèmes locaux. En plaçant les services écosystémiques au cœur des décisions de planification, elle offre des solutions adaptatives à long terme aux impacts du changement climatique. Cette intégration transcende les frontières sectorielles, promouvant une approche holistique qui englobe la conservation de la biodiversité, la sécurité alimentaire et la protection des ressources naturelles. Ainsi, l'adoption de l'approche EbA dans la planification locale émerge comme un pilier fondamental pour bâtir des communautés résilientes et durables.

2. Description des Écosystèmes, services écosystémiques et de l'adaptation basée sur les écosystèmes

2.1. Les écosystèmes et les services écosystémiques

Les écosystèmes, au sens large, représentent des ensembles dynamiques d'organismes vivants et de leur environnement physique, interagissant de manière complexe pour former des communautés écologiques. Ces systèmes naturels fournissent d'innombrables services écologiques, tels que la régulation du climat, la purification de l'eau, la pollinisation des cultures, et contribuent ainsi au bien-être humain.

Au Burkina Faso, pays d'Afrique de l'Ouest, les écosystèmes revêtent une importance cruciale pour la vie quotidienne des habitants. Les principales caractéristiques comprennent la savane, les forêts, les zones humides et les écosystèmes désertiques. Comme écosystèmes, on distingue les formations forestières, les écosystèmes agricoles, les écosystèmes pastoraux, les zones humides, les écosystèmes urbains, les montagnes et collines et les aires de conservation communautaire (ou bois sacrés). Ces écosystèmes abritent, outre les microorganismes (84 genres de virus, 413 genres de bactéries, 113 genres de champignons et moisissures), 128 espèces de mammifères, 516 espèces d'oiseaux, 60 espèces de reptiles et amphibiens, 121 espèces de faunes ichtyologiques, 1515 espèces d'insectes et 1915 espèces végétales connues et de nombreuses variétés et écotypes de cultures annuelles (céréales, légumes, tubercules, oléagineux, cultures maraichères, cultures fourragères). Ces statistiques sont appelées à évoluer avec les prospections en cours et à venir.

L'analyse de la dynamique des espèces et écosystèmes conduit à distinguer deux types de tendances évolutives: une tendance positive et une tendance négative. Ainsi, pour les écosystèmes, on note les évolutions positives suivantes : (a) une réhabilitation et une restauration des aires classées et des zones pastorales grâce à une volonté politique, (b) une augmentation du nombre de zones forestières, fauniques et pastorales sous aménagement, (c) la création de forêts communautaires et de zones de pâture par les collectivités territoriales, (d) une structuration et une responsabilisation des populations pour la prise en main de la gestion des ressources biologiques, (e) la reforestation à travers les plantations d'arbres, (f) la protection des cours d'eau contre l'ensablement à travers la mise en œuvre d'un programme sous-régional, (g) la mise en application de la gestion intégrée des ressources en Eau, etc. Toutefois, ces évolutions positives des écosystèmes sont contrariées par des tendances évolutives négatives dont quelques-unes sont : (a) poursuite de la déforestation (4% par an selon la FAO) ; (b) la réduction des superficies exploitables des plans d'eau et zones humides (c) la baisse des rendements des écosystèmes agricoles.

En ce qui concerne l'évolution des espèces, des tendances positives ont été notées dont : (a) une augmentation progressive du nombre d'espèces recensées (ex : 1350 espèces végétales en 1999, 1650 en 2006 et 1915 en 2010 soit près de 600 nouvelles espèces végétales recensées entre 1999 et 2010), (b) sécurisation des ressources biologiques notamment des variétés de céréales du Burkina dans des banques de gènes grâce à la mise en œuvre d'accords, (c), le métissage de bovins entre Zébu du Nord (vulnérables à la trypanosomiase) et Taurins du Sud (plus résistantes à la Trypanosomiase). Cependant, tout comme les écosystèmes, les espèces subissent des évolutions négatives qui se manifestent par : (a) la perte d'espèces surexploitées dans le domaine alimentaire, médicinal, pastoral, (b) la perte de l'agro-biodiversité suite à l'abandon des morphotypes par les paysans pour diverses raisons dont la non adaptation à l'évolution environnementale ou commerciale des zones de production, (c) la perte de collections de matériels biologiques suite aux défaillances des systèmes de conservation. Aussi bien pour les écosystèmes que pour les espèces, globalement les tendances évolutives négatives sont prédominantes. On constate en plus, que diverses menaces pèsent sur les ressources biologiques et les écosystèmes qui les abritent.

2.2. Les services écosystémiques et leur état au Burkina Faso

Les services écosystémiques désignent les bienfaits tangibles et intangibles que les écosystèmes offrent à l'humanité. Ils englobent la fourniture de ressources vitales, telle que la nourriture et l'eau, la régulation du climat, la pollinisation des cultures, la purification de l'air et de l'eau, la protection contre les catastrophes naturelles, la biodiversité ainsi que des aspects culturels et récréatifs. Ces services, interconnectés et essentiels à la survie, soulignent l'importance de préserver la santé des écosystèmes pour garantir le bien-être humain et la durabilité de la planète. La notion de « services écosystémiques » est apparue dans les années 1970 (Holdren & Ehrlich, 1974 ; MEA, 2005) à des fins de négociation politique. Il s'agissait d'attirer l'attention sur les risques liés à la perte de la biodiversité.

Tableau 1: Services Écosystémiques au Burkina Faso

Services Écosystémiques au Burkina Faso	Description
Régulation du climat	Les écosystèmes, notamment la savane et les forêts, contribuent à la régulation du climat en absorbant le dioxyde de carbone et en influençant les schémas climatiques régionaux.
Biodiversité	Le Burkina Faso abrite une diversité d'écosystèmes, favorisant la biodiversité avec une variété d'espèces végétales et animales adaptées aux conditions environnementales spécifiques.
Ressources naturelles	Les écosystèmes fournissent des ressources telles que le bois, les fibres, les plantes médicinales et les produits alimentaires, soutenant les moyens de subsistance et le développement économique des communautés.
Agriculture et sécurité alimentaire	Les écosystèmes, notamment les terres agricoles, jouent un rôle vital dans la production alimentaire, assurant la sécurité alimentaire des populations à travers des pratiques agricoles durables.
Gestion de l'eau	Les écosystèmes aquatiques et les zones humides contribuent à la régulation naturelle de l'eau, améliorant la qualité de l'eau et fournissant des habitats essentiels pour la faune et la flore aquatiques.
Résilience aux catastrophes naturelles	Les écosystèmes, comme les mangroves et les zones boisées, offrent une protection naturelle contre les inondations, les tempêtes et les sécheresses, renforçant la résilience des communautés face aux catastrophes naturelles.
Patrimoine culturel et récréatif	Les écosystèmes du Burkina Faso sont ancrés dans la culture locale, offrant des espaces récréatifs et contribuant au patrimoine culturel à travers des pratiques traditionnelles et des liens symbiotiques avec les communautés.

Selon des études menées au Burkina Faso, les services écosystémiques les plus importants varient selon les régions et les perceptions locales. Cependant, les services d'approvisionnement sont souvent cités comme les plus importants, notamment pour les populations locales qui dépendent des ressources naturelles pour leur subsistance. Ces services comprennent la production de nourriture, de bois de chauffage, de plantes médicinales, de fibres et de matériaux de construction.

Les services de régulation, tels que la régulation du climat, de l'eau et des maladies, sont également considérés comme importants. Enfin, les services culturels, tels que les pratiques religieuses et les traditions locales, sont également valorisés.

2.3. Impacts du changement climatique sur les écosystèmes et les services écosystémiques

Au Burkina Faso, le changement climatique entraîne des impacts dévastateurs sur les écosystèmes. Les températures en hausse exacerbent la désertification, réduisant la fertilité des sols et menaçant la biodiversité. Les précipitations irrégulières accentuent les périodes de sécheresse, compromettant la disponibilité de l'eau et mettant en péril la survie des espèces végétales et animales. Les événements météorologiques extrêmes, tels que les inondations sporadiques, perturbent les écosystèmes aquatiques et terrestres. Ces bouleversements déstabilisent les moyens de subsistance des populations dépendantes de l'agriculture et exacerbent les tensions liées aux ressources. Un engagement urgent est nécessaire pour atténuer ces effets dévastateurs et renforcer la résilience des écosystèmes burkinabè.

Les changements climatiques ont un impact significatif négatif sur la disponibilité des services écosystémiques au Burkina Faso, affectant notamment les services d'approvisionnement, les services de régulation et les services culturels. Ci-dessous quelques impacts des changements climatiques sur les services écosystémiques au Burkina Faso :

- Dessiccation et mortalité des arbres ;
- Baisse de la production fruitière : les changements climatiques affectent également la production fruitière, notamment l'apport en fruits et légumes frais pour les populations locales ;
- Tarissement précoce des retenues d'eau, affectant l'approvisionnement en eau pour les populations et les activités agricoles ;
- Dégradation des sols : les changements climatiques contribuent à la dégradation des sols, affectant la fertilité des terres et la productivité agricole ;
- Migration et déplacement de populations : Les changements climatiques entraînent la migration et le déplacement de populations, affectant les structures sociales et économiques des régions touchées ;

Pour faire face à ces impacts, il est important de mettre en place des stratégies d'adaptation et de résilience, notamment en matière de développement durable, de gestion des ressources naturelles et de conservation de la biodiversité.

3. Prise en compte de l'approche EbA dans la phase d'élaboration des plans locaux d'adaptation

L'approche EbA est « l'utilisation de la biodiversité et des services écosystémiques [...] pour aider les populations à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique », ce qui peut inclure « la gestion durable, la conservation et la restauration des écosystèmes dans le cadre d'une stratégie d'adaptation globale qui prend en compte les multiples avantages sociaux, économiques et culturels pour les communautés locales » (Convention sur la diversité biologique, 2009).

3.1 Évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques au niveau local

La vulnérabilité climatique se réfère à la susceptibilité d'une région, communauté ou écosystème aux impacts néfastes du changement climatique. Elle découle de facteurs tels que la géographie, l'économie et les ressources. Les risques climatiques englobent les menaces potentielles liées aux phénomènes météorologiques extrêmes. Ces risques peuvent entraîner des conséquences graves, allant des pertes économiques aux migrations forcées et aux crises humanitaires. La compréhension de la vulnérabilité et des risques climatiques est cruciale pour élaborer des stratégies d'adaptation et atténuer les impacts négatifs du changement climatique.

L'évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques au niveau local au Burkina Faso est cruciale pour anticiper et atténuer les impacts du changement climatique. Cette démarche requiert une compréhension approfondie des conditions actuelles, des tendances futures, des vulnérabilités principales et des risques inhérents. Voici un guide détaillé pour orienter les acteurs dans la réalisation de cette évaluation.

3.2 Analyse des Conditions Actuelles

Pour comprendre les conditions actuelles, il est indispensable d'examiner les données climatiques historiques, les modèles météorologiques et les impacts actuels sur les écosystèmes et les services qu'ils fournissent.

Ici par exemple, les résultats des études portant « évaluation de la vulnérabilité au changement climatique des écosystèmes et des producteurs de la Ceinture Verte de la ville de Ouagadougou » et « Perceptions des effets du changement climatique et stratégies d'adaptation des producteurs de la ceinture verte de Ouagadougou », où on note la vulnérabilité et les risques climatiques au niveau local à Tampouy dans la commune de Ouagadougou comme résumés ci-après.

Tableau 2: Analyse des facteurs de vulnérabilité des producteurs du site de Tampouy face aux aléas climatiques.

No	Aléas climatiques	Principaux impacts observés	Facteurs de vulnérabilités	
			Exposition	Sensibilité
1	Sécheresses / Séquences sèches	Baisse des rendements et de la production	80%	50%
		Pénibilité des travaux ;	70%	50%
		Chômage	60%	40%
2	Fortes pluies / Inondations	Destruction d'habitats	80%	30%
		Risques de noyade	10%	10%
		Dégradations des voies d'accès	70%	30%
3	Vents forts	Destruction des habitations (toits)	50%	30%
		Déracinement des arbres	30%	10%
		Baisse des rendements et de la production	30%	10%

Tableau 3: Analyse des facteurs de vulnérabilité des productrices du site de Tampouy face aux aléas climatiques.

No	Aléas climatiques	Principaux impacts observés	Facteurs de vulnérabilités	
			Exposition	Sensibilisé
1	Sécheresse / Séquences sèches	Baisse de revenu	100%	80%
		Baisse des rendements et de la production	100%	50%
2	Chaleur extrême	Baisse des rendements et de la production	100%	80%
		Assèchement des puits	100%	80%
		Baisse de revenu	100%	80%
3	Inondations	Baisse des rendements et de la production	100%	80%
		Baisse de revenu	100%	80%

Les principaux risques climatiques au niveau local, à savoir sur la ville de Ouagadougou incluent :

- Inondations urbaines : la ville de Ouagadougou est de plus en plus confrontée aux inondations urbaines, notamment en raison du réchauffement climatique mondial et de la forte urbanisation ;
- Les inondations se sont aggravées du fait des effets plus marqués des changements climatiques ;

- Impact sur l'agriculture : les changements climatiques affectent la production agricole du Burkina Faso, notamment en raison de la hausse de la température, de la disponibilité de l'eau et du risque d'inondations ;
- Impacts sur les infrastructures : le changement climatique devrait avoir un impact significatif sur le secteur des infrastructures du Burkina Faso à cause de la multiplication d'événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, etc.).

Pour faire face à ces risques, il est important de mettre en place des mesures de prévention, de protection et de résilience, notamment en matière de drainage, de gestion des ressources naturelles et de conservation de la biodiversité.

D'une manière plus globale, les projections climatiques pour le Burkina Faso (source : Profil de risque climatique : Burkina Faso) regroupent :

- **Augmentation des températures** : les températures moyennes à Ouagadougou devraient augmenter de 1,5 à 2,5°C d'ici 2050, par rapport aux niveaux de 2000. La température de l'air au Burkina Faso devrait augmenter de 1,9 °C à 4,2 °C (fourchette très probable) d'ici à 2080 par rapport à l'année 1876, en fonction des différents scénarios d'émissions de GES ;
- **Journées très chaudes** : parallèlement à la hausse des températures annuelles moyennes, le nombre de journées très chaudes par an (journées durant lesquelles la température maximale dépasse 35 °C) devrait augmenter fortement et avec un degré de certitude élevé dans l'ensemble du pays. La médiane de l'ensemble multi-modèles (moyenne sur l'ensemble du pays) prévoit 32 journées très chaudes supplémentaires par an en 2030 par rapport à 2000, 52 en 2050 et 88 en 2080 ;
- **Ressources en eau** : la disponibilité de l'eau par habitant au Burkina Faso devrait baisser de 80 % d'ici à 2080 par rapport à l'année 2000 ;
- **La part de la population affectée par au moins une vague de chaleur par an** devrait augmenter, passant de 1,7 % en 2000 à 10 % en 2080. Ce changement est lié à la recrudescence des journées très chaudes (88 supplémentaires par an). En conséquence, on estime que la mortalité liée à la chaleur sera multipliée par cinq d'ici à 2080 ;
- **Agriculture** : le changement climatique aura un impact négatif sur les rendements du maïs, du millet et du sorgho. Les rendements baisseraient respectivement d'entre 5,2 % et 7,5 % pour le millet et le sorgho et d'entre 8,4 % et 12 % pour le maïs entre 2000 et 2080 ;
- **Infrastructures** : la hausse des précipitations peut entraîner l'inondation d'infrastructures de transport telles que les routes et les voies ferrées, tandis que la hausse des températures peut provoquer des fissures et des dégradations plus rapides sur les routes, les ponts et les structures de protection ;
- **Risque d'inondations** : les projections indiquent une augmentation du risque d'inondations dans la ville de Ouagadougou, en particulier dans les zones urbaines densément peuplées ;
- **Écosystèmes** : Avec la hausse des températures et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses, les zones humides et les réseaux fluviaux risquent de plus en plus de se transformer en d'autres écosystèmes, les plantes étant remplacées par d'autres et les animaux perdant leurs habitats ;

- **Santé humaine** : les impacts du changement climatique sur l'approvisionnement en nourriture et en eau, risquent de favoriser la malnutrition, la faim et les décès liés à la famine. La hausse des températures entraînera une fréquence accrue des vagues de chaleur au Burkina Faso et donc une recrudescence de la mortalité associée à la chaleur. La mortalité liée à la chaleur atteindra environ 5 décès par an pour 100 000 habitants en 2080.

3.3 Analyse des Tendances Futures :

Tendances Futures : Utiliser des projections climatiques régionales et mondiales pour anticiper les changements futurs, en mettant l'accent sur les températures, les précipitations et les événements extrêmes.

3.4 Identification des Principales Vulnérabilités et Risques :

- **Vulnérabilités** : Analyser les secteurs clés tels que l'agriculture, la santé, l'eau, et les écosystèmes pour identifier les points faibles face au changement climatique.
- **Risques** : Évaluer les menaces potentielles, comme les sécheresses, les inondations, et les phénomènes météorologiques extrêmes, en tenant compte de leur intensité et de leur fréquence probable.

3.5 Facteurs Aggravants et Atténuants :

- **Facteurs Aggravants** : Identifier les éléments qui pourraient intensifier les impacts du changement climatique, tels que la déforestation, l'urbanisation non planifiée et les pratiques agricoles non durables.
- **Facteurs Atténuants** : Explorer les actions possibles pour réduire la vulnérabilité, tels que l'adoption de pratiques agricoles résilientes, la conservation des écosystèmes, et la mise en œuvre de mesures d'adaptation.

3.6 Approche Méthodologique :

- **Participation Communautaire** : Impliquer les communautés locales dans le processus d'évaluation pour intégrer leurs connaissances traditionnelles et garantir la pertinence des solutions.
- **Collecte de Données Multi-Sources** : Utiliser des données satellitaires, des relevés météorologiques, des entretiens avec les parties prenantes et des études de terrain pour obtenir une image complète.

3.7 Outils Intégrés d'Évaluation :

- **Cartographie de Vulnérabilité** : Utiliser des outils de cartographie pour visualiser spatialement les zones les plus vulnérables.

- **Modèles de Simulation** : Intégrer des modèles climatiques et écologiques pour prévoir les impacts futurs et évaluer les scénarios d'adaptation.

3.8 Accent sur les Écosystèmes et Services :

- **Services Écosystémiques** : Évaluer les services fournis par les écosystèmes, tels que la régulation du climat, la pollinisation, et la purification de l'eau.
- **Résilience Écologique** : Mettre l'accent sur la restauration des écosystèmes et la promotion de pratiques durables pour renforcer leur résilience.

En adoptant cette approche holistique, l'évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques au niveau local au Burkina Faso peut fournir des informations précieuses pour élaborer des politiques d'adaptation et de mitigation, garantissant ainsi la durabilité des écosystèmes et la résilience des communautés face au changement climatique.

4. Identification et priorisation des options d'adaptation incluant des options EbA

Les options d'adaptation aux risques climatiques au niveau local englobent des stratégies visant à renforcer la résilience des communautés face aux changements climatiques. L'approche EbA (Ecosystem-based Adaptation) se focalise sur l'utilisation durable des écosystèmes pour d'une part, atténuer les impacts et d'autre part, favoriser l'adaptation des communautés aux changements climatiques. Elle privilégie la conservation et la gestion judicieuse des écosystèmes naturels tels que les forêts, les zones humides et les récifs coralliens pour renforcer la capacité d'adaptation locale. Ces solutions incluent la restauration d'écosystèmes, la protection des zones côtières et la promotion d'agriculture durable, contribuant ainsi à une adaptation efficace tout en préservant la biodiversité et les services écosystémiques.

Étape 1 : Identification des Options d'Adaptation

1. Analyse des Besoins :

Générale : Examiner les secteurs critiques (agriculture, eau, santé) pour identifier les besoins spécifiques d'adaptation.

EbA : Considérer les écosystèmes locaux, tels que les forêts, les zones humides et les corridors écologiques, pour déterminer les options basées sur les écosystèmes.

2. Consultation des Parties Prenantes :

Générale : Impliquer les communautés locales, les experts sectoriels et les décideurs dans des consultations pour recueillir diverses perspectives.

EbA : Inclure des experts en écologie, des écologistes et des représentants des communautés dépendantes des écosystèmes.

3. Évaluation des Coûts et Bénéfices :

Générale : Estimer les coûts financiers, sociaux et environnementaux associés à chaque option.

EbA : Évaluer les coûts de restauration et de préservation des écosystèmes par rapport aux avantages qu'ils offrent en termes de résilience.

Étape 2 : Hiérarchisation et Priorisation des Options d'Adaptation

1. Définition des Critères de Priorité :

Établir des critères clairs pour évaluer chaque option, y compris l'efficacité, la faisabilité, la durabilité et l'impact sur les écosystèmes.

2. Arbitrage entre Objectifs :

Objectifs d'Adaptation vs. Développement : Considérer les synergies et les conflits entre les options d'adaptation et les objectifs de développement économique.

Objectifs d'Adaptation vs. Services Écosystémiques : Évaluer les compromis entre le renforcement de la résilience et la préservation des services écosystémiques.

3. Évaluation Multi-Critères :

Utiliser des méthodes d'évaluation multi-critères pour quantifier les avantages et les inconvénients de chaque option, en intégrant des aspects sociaux, économiques et environnementaux.

4. Inclusion de la Communauté Locale :

Impliquer activement les communautés dans le processus de prise de décision pour tenir compte de leurs valeurs, connaissances et préoccupations.

5. Adaptation Basée sur les Écosystèmes (EbA) :

Priorisation des Écosystèmes Clés : Identifier les écosystèmes les plus critiques pour la régulation du climat local et des services écosystémiques.

Sélection des Actions EbA : Choisir des actions spécifiques telles que la restauration des écosystèmes, la gestion durable des terres et la création de zones tampons naturelles.

6. Planification Intégrée :

Intégrer les options d'adaptation dans les plans de développement existants pour assurer une cohérence et une synergie maximales.

7. Évaluation des Risques Résiduels :

Évaluer les risques résiduels après la mise en œuvre des options d'adaptation pour identifier les vulnérabilités persistantes.

L'identification et la priorisation des options d'adaptation, en mettant l'accent sur l'Adaptation basée sur les Écosystèmes (EbA), nécessitent une approche méthodique, inclusive et intégrée. En équilibrant les objectifs d'adaptation avec d'autres impératifs de développement, cette démarche contribue à renforcer la résilience tout en préservant les services essentiels fournis par les écosystèmes.

Le tableau ci-dessous présente un exemple d'évaluation holistique pouvant servir de modèle et de schéma pour l'analyse d'une stratégie d'intégration de l'EbA.

Tableau 4 : Analyse des stratégies d'adaptation mises en place par les producteurs face aux principaux impacts des aléas climatiques sur les écosystèmes du site de Tampouy

No	Principaux aléas	Resources naturelles	Impacts observés sur la ressource	Stratégies d'adaptation actuelles	Niveau de fonctionnement de la stratégie actuelle	Options alternatives	Moyens disponibles pour adopter la nouvelle option	Facteurs empêchant l'adoption de la nouvelle option
1	Sécheresses et les séquences sèches	Terres agricoles	Assèchement du sol	<ol style="list-style-type: none"> Cuvettes et arrosage d'apports régulier Diguette en terre Cordon pierreux Paillage Amendements organique 	<ol style="list-style-type: none"> Moyen Moyen Moyen Moyen Moyen 	<ul style="list-style-type: none"> Constructions des demi-lunes ; Zaï Combinaison des pratiques en fonction de la disponibilité des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> Main d'œuvre ; Petits matériels (pioche, daba). 	<ul style="list-style-type: none"> Moyens matériels ; Moyens financiers ; Compétences techniques ;
			Baisse de fertilité du sol	<ol style="list-style-type: none"> Amendements organiques Amendements minéraux ; Haies mortes Diguette en terre Sarclage régulier 	<ol style="list-style-type: none"> Bien Bien Moyen Moyen Faible 	<ul style="list-style-type: none"> Haies vives Combinaison des pratiques en fonction la géomorphologie des sites et la disponibilité des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> Arbres, Mains d'œuvres 	<ul style="list-style-type: none"> Moyens financiers ; Compétences techniques ;

No	Principaux aléas	Res- sources natu- relles	Impacts observés sur la res- source	Stratégies d'adap- tation actuelles	Niveau de fonctionne- ment de la stratégie ac- tuelle	Options alternatives	Moyens dis- ponibles pour adop- ter la nou- velle option	Facteurs em- pêchant l'adoption de la nouvelle op- tion
		Eau	Baisse de niveau d'eau et assèchement des puits	<ol style="list-style-type: none"> 1. Arrosage raisonner ; 2. Paillage ; 3. Amendement organique 4. Construction des puits 5. Approfondissement des puits 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Moyen 2. Moyen 3. Moyen 4. Moyen 5. Moyen 	<ul style="list-style-type: none"> - Forage - Adduction d'eau courante 	<ul style="list-style-type: none"> - Main d'œuvre, - Mise à disposition des agrées 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens financiers
		Arbres	Baisse de la production fruitière et mortalité des arbres	<ol style="list-style-type: none"> 1. Arrosage 2. Cuvette autour des arbres, 3. Apports de fumure organique 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Moyen 2. Moyen 3. Moyen 	<ul style="list-style-type: none"> - Irrigation goutte à goutte - Choix de variétés locales adaptées aux conditions climatiques locales - Combinaison des pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens financiers
2	Vents forts	Terres culturales	Pollution plastiques et autres polluants organiques et inorganiques	1. Réglementation de de la gestion des déchets plastiques par la mairie et autres déchets	1. Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoiries pour un renforcement de la réglementation - Sensibilisation sur la gestion des déchets plastiques - Installation de bacs à ordures 	<ul style="list-style-type: none"> - Main d'œuvre, - 	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillances - Incivisme

No	Principaux aléas	Res-sources natu-relles	Impacts observés sur la res-source	Stratégies d'adap-tation actuelles	Niveau de fonctio-nement de la stratégie ac-tuelle	Options alternatives	Moyens dis-ponibles pour adop-ter la nou-velle option	Facteurs em-pêchant l'adoption de la nouvelle op-tion
		Arbres	Chute des arbres	1. Reboisement	1. Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des sites et dépollution par la phyto-rémediation - Tuteurage - Installation et protec-tion de brises vents 	<ul style="list-style-type: none"> - Main d'œuvre, 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétence technique - Moyen fi-nancier
3	Fortes pluies	Arbres	Déracine-ment des arbres suite à la forte humidité	1. Tuteurage	1. Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Reboisement avec des espèces adaptées à en-racinement profond 	<ul style="list-style-type: none"> - Main d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - - Moyen fi-nancier
		Terres culti-vables	Érosion	1. Mise en place des bandes en-herbées	1. Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Diguette en terre - Cordon pierreux - Haies vives - Paillage - Amendements orga-niques - Constructions des demi-lunes ; - Zaï - Combinaison des pra-tiques en fonction de la géomorphologie et de la disponibilité des res-sources 	<ul style="list-style-type: none"> - Main d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétence technique - Moyen fi-nancier

No	Principaux aléas	Res- sources natu- relles	Impacts observés sur la res- source	Stratégies d'adap- tation actuelles	Niveau de fonctionne- ment de la stratégie ac- tuelle	Options alternatives	Moyens dis- ponibles pour adop- ter la nou- velle option	Facteurs em- pêchant l'adoption de la nouvelle op- tion
			Inondations	1. Construction des canaux d'évacuation	1. Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Cordons pierreux ; - Dignes filtrantes - Haies vives antiérosives - Combinaison des pra- tiques en fonction de la géomorphologie et de la disponibilité des res- sources 	<ul style="list-style-type: none"> - Main d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétence technique - Moyen fi- nancier
			Perte de fertilité	1. Amendement organique ; 2. Le zaï	1. Bien 2. Bien	<ul style="list-style-type: none"> - Paillage - haies vives 	<ul style="list-style-type: none"> - Compé- tences tech- niques - Main d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyen fi- nancier

5. Planification des options d'adaptation aux risques climatiques au niveau local

La planification des options d'adaptation aux risques climatiques au niveau local est une étape cruciale pour assurer une mise en œuvre efficace et durable. Voici une série d'étapes détaillées pour élaborer un plan d'adaptation inclusif, en mettant particulièrement l'accent sur les options d'Adaptation basée sur les Écosystèmes (EbA).

Étape 1 : Mise en Place d'une Équipe de Planification

1. Identification des Acteurs Clés :

Recenser les parties prenantes locales, y compris les représentants gouvernementaux, les experts sectoriels, les ONG et les communautés.

2. Formation d'une Équipe Multidisciplinaire :

Constituer une équipe comprenant des experts en climatologie, en écologie, en développement communautaire et d'autres domaines pertinents.

Étape 2 : Élaboration d'un Diagnostic Local

1. Analyse des Résultats de l'Évaluation de Vulnérabilité :

Utiliser les résultats de l'évaluation de la vulnérabilité pour comprendre les défis spécifiques auxquels la communauté est confrontée.

2. Identification des Forces et Faiblesses Locales :

Examiner les ressources disponibles, les capacités locales et les obstacles potentiels à la mise en œuvre des options d'adaptation.

Étape 3 : Sélection des Options d'Adaptation

1. Choix des Options Évaluées :

Sélectionner les options d'adaptation les plus appropriées, en tenant compte des résultats de l'évaluation des coûts, des avantages et des risques.

2. Intégration des Options EbA :

Assurer que les options basées sur les écosystèmes (EbA) sont pleinement intégrées, en mettant l'accent sur la préservation des services écosystémiques et la restauration des écosystèmes critiques.

Étape 4 : Développement d'un Plan Opérationnel

1. Définition des Objectifs et Indicateurs de Performance :

Établir des objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, pertinents et temporels (SMART) pour chaque option d'adaptation.

2. Assignment des Responsabilités :

Attribuer clairement les responsabilités à chaque acteur impliqué, en garantissant une répartition équitable des tâches.

3. Élaboration d'un Calendrier :

Créer un calendrier détaillé indiquant les étapes clés, les échéances et les phases de mise en œuvre.

4. Estimation des Coûts :

Évaluer les coûts associés à la mise en œuvre de chaque option, y compris les coûts de maintenance à long terme.

Étape 5 : Intégration dans les Plans de Développement Local

1. Alignement avec les Plans Existant :

Assurer l'harmonisation du plan d'adaptation avec les plans de développement local existants pour maximiser les synergies et éviter les conflits.

2. Considération des Objectifs de Développement Durable :

Intégrer les objectifs de développement durable locaux dans la planification pour garantir une approche holistique.

Étape 6 : Engagement Communautaire et Sensibilisation

1. Consultation Continue :

Maintenir un dialogue ouvert avec la communauté pour garantir l'acceptation et l'engagement envers les mesures d'adaptation.

2. Sensibilisation :

Mettre en place des campagnes de sensibilisation pour informer la population locale sur les enjeux climatiques, les options d'adaptation et les bénéfices à long terme.

Étape 7 : Suivi, Évaluation et Réajustement

1. Mise en Place d'un Système de Suivi :

Établir des indicateurs de suivi pour évaluer régulièrement la progression vers les objectifs fixés.

2. Évaluation Continue :

Réaliser des évaluations périodiques pour ajuster les stratégies en fonction des résultats et des changements de contexte.

3. Adaptation du Plan :

Ajuster le plan d'adaptation en fonction des nouvelles informations, des défis imprévus et des leçons apprises au cours de la mise en œuvre.

En suivant ces étapes, la planification des options d'adaptation aux risques climatiques au niveau local peut être un processus structuré et intégré, assurant une réponse efficace et durable aux défis climatiques locaux, tout en maximisant les avantages des options basées sur les écosystèmes.

6. Prise en compte de EbA dans la phase de mise en œuvre des plans locaux d'adaptation

Au Burkina Faso, l'intégration d'EbA (Ecosystem-based Adaptation) dans la mise en œuvre des plans locaux d'adaptation repose sur l'harmonisation des pratiques agricoles, de la gestion de l'eau et de la restauration des écosystèmes. Les plans intègrent des mesures telles que la construction de demi-lunes, l'utilisation du Zai, et la plantation de haies vives. Ces approches s'alignent avec les écosystèmes locaux, renforçant la résilience des communautés face aux changements climatiques. Les initiatives encouragent également la préservation des ressources naturelles, favorisant ainsi une adaptation durable et respectueuse de l'environnement dans un contexte burkinabè.

6.1 Coordination

La coordination efficace pour intégrer EbA (Ecosystem-based Adaptation) dans la mise en œuvre des plans locaux d'adaptation au Burkina Faso nécessite une collaboration intersectorielle et multi-acteurs. Les parties prenantes, telles que les gouvernements locaux, les ONG, les communautés locales, et les experts en environnement, doivent travailler ensemble. La coordination devrait impliquer des dialogues réguliers, des mécanismes de partage d'informations, et des partenariats solides. La participation communautaire est essentielle pour comprendre les connaissances locales et adapter les solutions. Des structures de gouvernance inclusives, favorisant la transparence et l'engagement, sont nécessaires pour garantir une mise en œuvre efficace et durable d'EbA.

6.2 Acteurs de mise en œuvre

Le tableau ci-après relève les acteurs de Mise en Œuvre de l'approche Eba dans les plans locaux d'adaptation.

Tableau 5: Acteurs de Mise en Œuvre de l'approche Eba dans les plans locaux d'adaptation

Acteurs de Mise en Œuvre de l'approche Eba dans les plans locaux d'adaptation	Rôles
Gouvernement Local	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration et supervision de politiques locales d'adaptation. - Allocation de ressources financières et matérielles pour les projets EbA.
Communautés Locales	<ul style="list-style-type: none"> - Participation active à la conception et à la mise en œuvre des plans. - Pratique des techniques EbA au niveau local, comme la construction de demi-lunes et la plantation de haies vives.
ONGs et Organisations de Développement	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien technique dans la formulation des projets EbA. - Renforcement des capacités des communautés à travers des formations.
Institutions de Recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de données scientifiques pour orienter les pratiques EbA. - Recherche appliquée pour adapter les solutions aux contextes spécifiques du Burkina Faso.
Agences Internationales	<ul style="list-style-type: none"> - Appui financier pour les initiatives d'adaptation fondées sur les écosystèmes. - Partenariats pour la mise en œuvre d'actions coordonnées et à grande échelle.
Secteur Privé	<ul style="list-style-type: none"> - Investissement dans des projets EbA, notamment ceux liés à l'agriculture et à la gestion durable des ressources naturelles. - Collaboration avec les communautés pour promouvoir des pratiques commerciales durables et respectueuses de l'environnement.

6.3 Opportunités et défis de mise en œuvre de la prise en compte de EbA dans la phase de mise en œuvre des plans locaux d'adaptation au Burkina Faso

1. Diversité Écologique :

Opportunité : Le Burkina Faso présente une diversité écologique, offrant des opportunités pour la mise en œuvre d'EbA adaptées à différents écosystèmes, de la savane aux zones arides.

2. Connaissances Traditionnelles :

Opportunité : Les communautés au Burkina Faso détiennent des connaissances traditionnelles sur la gestion des ressources naturelles, pouvant être intégrées dans les approches d'EbA.

3. Engagement Communautaire :

Opportunité : L'engagement communautaire fort au Burkina Faso peut faciliter la mise en œuvre d'EbA en intégrant les besoins locaux et les aspirations des populations.

4. Politiques Nationales :

Opportunité : Des politiques nationales favorables au Burkina Faso, telles que la Stratégie Nationale d'Adaptation aux Changements Climatiques, peuvent soutenir l'intégration d'EbA dans les plans locaux.

5. Financements Climatiques :

Opportunité : Les mécanismes de financement climatique international offrent des opportunités de mobiliser des ressources pour soutenir la mise en œuvre d'EbA.

Défis de Mise en Œuvre de l'Adaptation basée sur les Écosystèmes (EbA) dans les Plans Locaux d'Adaptation au Burkina Faso:

1. Ressources Financières Limitées :

Défi : Les ressources financières limitées peuvent entraver la mise en œuvre d'EbA, en particulier pour des actions nécessitant des investissements importants.

2. Pressions Démographiques :

Défi : Les pressions démographiques au Burkina Faso peuvent augmenter la demande sur les écosystèmes, rendant difficile la préservation des services écosystémiques.

3. Insuffisance des Compétences Techniques :

Défi : Un manque de compétences techniques locales peut compliquer la conception et la mise en œuvre d'EbA, nécessitant des formations et des renforcements de capacités.

4. Changements Institutionnels :

Défi : Des changements institutionnels sont parfois nécessaires pour intégrer pleinement les approches d'EbA dans les structures existantes, ce qui peut rencontrer des résistances.

5. Sensibilisation Limitée :

Défi : Une sensibilisation limitée aux avantages d'EbA peut conduire à une résistance communautaire ou à un manque de compréhension, entravant la mise en œuvre.

6. Vulnérabilité aux Extrêmes Climatiques :

Défi : Le Burkina Faso est particulièrement vulnérable aux extrêmes climatiques tels que les sécheresses, ce qui rend la mise en œuvre d'EbA d'autant plus urgente mais également complexe.

7. Coordination Intersectorielle :

Défi : La coordination entre les différents secteurs gouvernementaux peut être difficile, rendant complexe l'intégration d'EbA dans les plans locaux.

8. Instabilité Politique :

Défi : L'instabilité politique peut influencer la mise en œuvre d'EbA en créant des incertitudes et en affectant la continuité des politiques et des programmes.

En abordant ces opportunités et défis de manière stratégique, le Burkina Faso peut renforcer la résilience de ses communautés face aux changements climatiques en intégrant efficacement l'Adaptation basée sur les Écosystèmes (EbA) dans ses plans locaux d'adaptation.

Tableau 6: Opportunités de l'intégration d'EbA

Opportunités de l'intégration d'EbA	Défis de l'intégration d'EbA
1. Résilience Écologique	1. Ressources Limitées
- Renforcement de la biodiversité	- Contraintes financières pour la mise en œuvre complète des pratiques d'EbA.
- Amélioration de la qualité des sols	- Manque d'accès à des financements adéquats pour les communautés locales.
- Stabilisation des écosystèmes	- Besoin de renforcer les capacités locales pour une adoption efficace des pratiques.
2. Impacts Socio-économiques Positifs	Besoin de renforcer les capacités locales dans le développement de projets EbA répondant aux exigences des sources de financement
- Création d'emplois liés à la gestion durable des ressources naturelles	2. Changements de Comportements
- Potentiel d'amélioration des revenus grâce à des pratiques agricoles plus durables	- Nécessité de sensibiliser et d'éduquer les communautés sur les avantages d'EbA.
3. Adhésion Communautaire	3. Contraintes Institutionnelles
	- Coordination nécessaire entre les divers acteurs institutionnels sectoriels.
	- Adaptation des politiques et réglementations existantes pour intégrer EbA.
- Approches alignées avec les connaissances locales et les traditions.	4. Incertitudes Climatiques
	- Complexité des prévisions climatiques et des impacts à long terme.
	- Adaptabilité nécessaire face à l'évolution des conditions climatiques.

6.4 Sources de Financement de la prise en compte de EbA dans la phase de mise en œuvre des plans locaux d'adaptation au Burkina Faso

La mise en œuvre de l'Adaptation basée sur les Écosystèmes (EbA) dans les plans locaux d'adaptation au Burkina Faso nécessite une mobilisation efficace des ressources financières pour garantir le succès des initiatives. Face aux défis croissants posés par les changements climatiques, les efforts visant à renforcer la résilience des communautés et des écosystèmes revêtent une importance capitale. Ce chapitre explore les différentes sources de financement disponibles au Burkina Faso pour soutenir la prise en compte d'EbA dans la phase de mise en œuvre des plans locaux d'adaptation. L'identification et l'utilisation judicieuse de ces ressources financières joueront un rôle crucial dans la concrétisation d'actions durables visant à protéger les écosystèmes, à renforcer la résilience communautaire et à assurer un avenir plus résilient face aux changements climatiques.

Tableau 7: Sources de Financement pour l'intégration de l'EbA dans les Plans Locaux d'Adaptation

Sources de Financement pour l'intégration de l'EbA dans les Plans Locaux d'Adaptation
1. Fonds Climatiques Internationaux
- Solliciter des financements du Fonds Vert pour le Climat (FVC) et du Fonds pour l'Adaptation.
- Accès aux programmes régionaux et internationaux dédiés à l'adaptation.
2. Financements Gouvernementaux Locaux et Nationaux
- Allocation de budgets spécifiques aux plans locaux d'adaptation par les autorités locales et nationales.
- Intégration de l'EbA dans les plans de développement local et national.
3. Partenariats avec des Organisations Non-Gouvernementales (ONG)
- Collaboration avec des ONG environnementales pour obtenir un soutien financier et technique.
- Impliquer des ONG locales dans la mise en œuvre des projets d'EbA.
4. Appui Multilatéral et Bilatéral
- Collaboration avec des partenaires multilatéraux et bilatéraux pour mobiliser des ressources.
- Participer à des programmes régionaux de coopération en matière d'adaptation.
5. Financements du Secteur Privé
- Attraction d'investissements du secteur privé en faveur de projets d'EbA locaux.
- Partenariats public-privé pour des initiatives d'adaptation durable.
6. Mécanismes de Financement Participatif
- Lancer des campagnes de financement participatif au niveau communautaire.
- Impliquer les populations locales dans la collecte de fonds pour des projets spécifiques.
7. Programmes de Développement Rural et Agricole
- Intégrer l'EbA dans les programmes existants de développement rural et agricole.
- Accéder aux financements destinés à l'agriculture durable et à la gestion des ressources.

7. Prise en compte de EbA dans la phase de suivi et évaluation des plans locaux d'adaptation

L'intégration de l'approche Écosystèmes basés sur l'Adaptation (EbA) dans la phase de suivi et évaluation des plans locaux d'adaptation revêt une importance cruciale pour renforcer la résilience des communautés face aux changements climatiques. L'approche EbA se distingue par son engagement à utiliser la biodiversité et les services écosystémiques comme des moyens stratégiques pour aider les populations à s'adapter aux impacts du changement climatique. Intégrer cette approche dans le suivi et l'évaluation des plans locaux d'adaptation offre une perspective holistique qui transcende les solutions purement techniques.

La première étape pour intégrer l'approche EbA dans le processus de suivi et évaluation consiste à définir clairement les objectifs spécifiques de l'EbA au sein du plan d'adaptation local. Cela implique de comprendre comment les écosystèmes locaux peuvent être utilisés de manière durable pour renforcer la résilience des communautés, en favorisant des approches fondées sur la nature.

Ensuite, il est essentiel de concevoir des indicateurs de suivi et d'évaluation spécifiques à l'EbA, en mettant l'accent sur les services écosystémiques fournis et leur impact sur la capacité d'adaptation des communautés. Ces indicateurs peuvent inclure la préservation de la biodiversité locale, la restauration des écosystèmes dégradés, et la promotion de pratiques agricoles durables qui tirent parti des services écosystémiques.

La collecte de données devrait être participative et intégrer les connaissances locales, en engageant les communautés dans le processus de suivi. Les mécanismes de suivi doivent permettre une évaluation régulière des changements au sein des écosystèmes et de leur impact sur la résilience des populations locales.

Parallèlement, l'évaluation des résultats doit également tenir compte des aspects socio-économiques, culturels et de genre, pour garantir que les bénéfices de l'EbA sont équitablement distribués au sein de la communauté.

Enfin, la communication des résultats du suivi et de l'évaluation doit être adaptée aux diverses parties prenantes, y compris les décideurs, les praticiens locaux, et la population elle-même. Cela contribuera à renforcer la sensibilisation et le soutien à l'approche EbA, tout en favorisant une meilleure compréhension de son impact concret sur la résilience communautaire.

7.1 Indicateurs de mesure

Trois axes permettent de qualifier un projet ou initiative comme prenant en compte l'approche EbA. Chaque élément est soutenu par des critères :

1. Le projet ou l'initiative permet **d'aider les communautés à s'adapter** (a. Réduction des vulnérabilités sociales et environnementales ; b. Génération d'avantages sociaux dans le contexte d'adaptation au CC)
2. Le projet ou l'initiative permet aux **communautés d'utiliser de façon active et rationnelle la biodiversité et les services écosystémiques** (a. Restauration, préservation et amélioration de la santé des écosystèmes ; b. alignement avec les politiques à plusieurs niveaux)
3. Le projet ou l'initiative **s'intègre dans une stratégie globale d'adaptation** (a. Soutien à la gouvernance équitable et renforcement de capacités)

Tableau 8:récapitulatif des Indicateurs des mesures

Indicateurs de Processus	Indicateurs de Résultats
1. Participation Communautaire :	1. Restauration des Écosystèmes :
- Taux de participation communautaire.	- Hectares d'écosystèmes restaurés.
- Nombre de réunions communautaires.	- Superficie des zones protégées/restaurées.
2. Changements Institutionnels :	2. Protection de la Biodiversité :
- Évolution dans la prise de décision institutionnelle.	- Espèces végétales et animales protégées.
- Mécanismes institutionnels favorables à l'EbA.	- Diversité biologique dans les zones ciblées.
Indicateurs de Résultats (suite)	3. Qualité de l'Eau:
3. Résilience Agricole:	- Mesure de la qualité de l'eau post-EbA.
- Diversité des cultures agricoles.	- Niveau de contamination dans les sources.
- Productivité agricole améliorée.	
4. Fréquence des Inondations:	4. Résilience Agricole:
- Réduction de la fréquence des inondations.	- Diversité des cultures pour la résilience.
- Impact des événements climatiques extrêmes.	- Productivité agricole (rendements, sécurité).
5. Disponibilité de l'Eau:	5. Fréquence des Inondations:
- Accès amélioré à l'eau après l'EbA.	- Réduction post-EbA de la fréquence.
- Niveau de disponibilité de l'eau.	- Évaluation de l'impact des événements climatiques.
6. Santé des Écosystèmes:	6. Disponibilité de l'Eau:
- Évaluation de la santé des écosystèmes.	- Amélioration de l'accès à l'eau.
- Restauration de la fonctionnalité des écosystèmes.	- Niveau de disponibilité de l'eau pour consommation et irrigation.
	7. Santé des Écosystèmes:
	- Évaluation post-EbA de la santé des écosystèmes.
	- Mesure de la restauration de la fonctionnalité.

7.2 Mécanisme de révision des plans communaux d'adaptation

Le mécanisme de suivi-évaluation et révision des options EbA se superpose au cycle du plan d'adaptation local qui pourrait se configurer comme suit (i) la formulation du système de suivi et évaluation pendant la phase de formulation du plan d'adaptation (PA) ; (ii) la collecte de données et le suivi pendant la phase de mise en œuvre du PA et (iii) l'évaluation et la révision en fin de mise en œuvre.

Le mécanisme pourrait se décomposer comme suit :

- (i) D'une part, la définition des objectifs visés par l'évaluation ; la définition de l'échelle de collecte d'information ; les parties prenantes à impliquer ; les utilisateurs ; les résultats ; la manière dont les résultats seront-ils utilisés.

D'autre part : tout en s'alignant sur les systèmes existants, déterminer ce qui devrait être suivi ; les données nécessaires, définir les indicateurs et leurs mesures.

- (ii) Identifier et impliquer les Institutions, acteurs et ressources ; définir les rôles, responsabilités et la périodicité de la collecte des données ; Collecter, synthétiser et analyser les données
- (iii) Mettre l'accent sur le retour d'informations ; Tirer des leçons de la mise en œuvre (Apprentissage) ; Ajuster/actualiser les options EbA ; Ajuster le système de suivi et d'évaluation ; Présenter les résultats aux utilisateurs cibles ; Informer les politiques Définir la meilleure fréquence, le meilleur format de rapport et les opportunités pour la diffusion des résultats ;

La révision intervient à la fin de la mise en œuvre du plan. L'évaluation de la performance par rapport à l'atteinte des objectifs initialement visés, les leçons qui en sont tirées permettent d'alimenter et d'orienter la formulation d'un nouveau plan intégrant l'approche EbA.

Les étapes du mécanisme de révision des Plans Communaux d'Adaptation est résumé dans le tableau ci-après. On y note les acteurs concernés, la fréquence indicative de révision, les critères de révision et le processus de révision. Le tableau permet ainsi de disposer d'un outil de planification du processus de révision et de savoir les acteurs à mobiliser dans un horizon temporel bien déterminé.

Tableau 9:Étape du Mécanisme de Révision des Plans Communaux d'Adaptation

Étape du Mécanisme de Révision des Plans Communaux d'Adaptation	Acteurs	Fréquence de Révision (<i>indicatif</i>)	Critères de Révision	Processus de Révision
1. Collecte de Données et Évaluation Initiale	Bureau d'étude spécialisé	Tous les 5 ans	- Changements dans les conditions climatiques locales.	- Rassemblement de données climatiques actualisées.
			- Évolution des risques climatiques identifiés.	- Évaluation des impacts des changements climatiques sur la communauté.
			- Rétroaction des parties prenantes locales.	
2. Révision des Objectifs et des Priorités d'Adaptation	Comité de Pilotage du Plan Communal d'Adaptation	Tous les 5 ans	- Émergence de nouvelles priorités locales liées aux changements climatiques.	- Consultations communautaires pour identifier de nouvelles priorités.
			- Évolution des besoins et des ressources de la communauté.	- Analyse des impacts potentiels des nouvelles priorités sur l'adaptation communautaire.
			- Alignement avec les objectifs nationaux d'adaptation.	
3. Actualisation des Actions et Mesures d'Adaptation	Service Technique de la Commune	Tous les 5 ans	- Efficacité des actions existantes en termes d'adaptation.	- Revue des actions actuelles à la lumière des nouvelles informations et priorités.
			- Disponibilité de nouvelles technologies ou approches.	- Identification de nouvelles actions potentielles et mesures d'adaptation.
			- Ressources financières et techniques disponibles.	

4. Intégration de l'Apprentissage et de l'Innovation	Comité de Pilotage du Plan Communal d'Adaptation	Tous les 5 ans	- Évaluation des succès et des échecs des projets existants.	- Partage d'expériences et de bonnes pratiques entre communautés et acteurs impliqués.
			- Intégration de nouvelles connaissances scientifiques ou locales.	- Promotion de l'innovation et de l'expérimentation dans de nouvelles approches d'adaptation.
5. Consultation Communautaire et Validation	Comité de Pilotage du Plan Communal d'Adaptation	À chaque révision majeure	- Opinion et perception de la communauté sur l'efficacité des actions entreprises.	- Organisation de forums communautaires pour discuter des changements proposés.
			- Besoins émergents ou préoccupations non pris en compte.	- Validation des propositions de révision par le biais de consultations participatives.
			- Niveau de compréhension et d'acceptation des actions d'adaptation.	
6. Approbation et Mise en Œuvre de la Révision	Conseil Municipal	À chaque révision majeure	- Considération des contraintes budgétaires et financières de la commune.	- Adoption officielle des révisions du Plan Communal d'Adaptation par le Conseil Municipal.
			- Assurer la cohérence avec d'autres plans de développement locaux.	- Intégration des révisions dans le processus budgétaire et planification annuelle de la commune.
			- Alignement avec les politiques nationales d'adaptation.	



Supported by:



based on a decision of the German Bundestag



8. Conclusion

L'intégration de l'approche EbA dans la planification locale émerge comme un impératif stratégique, harmonisant les pratiques d'adaptation avec le fonctionnement des écosystèmes. Cette synergie favorise la résilience communautaire en préservant la biodiversité, en améliorant la gestion de l'eau et en renforçant les capacités locales. Les plans adaptés aux changements climatiques, révisés périodiquement, reflètent la réalité contextuelle et intègrent les savoirs autochtones. Tout en répondant aux défis actuels, cette approche assure une transition vers une adaptation durable, alignée sur les besoins locaux et ancrée dans la préservation équilibrée des écosystèmes, propulsant ainsi des communautés résilientes face aux changements climatiques.

INTEGRATION DE L'APPROCHE EbA DANS LA LEGISLATION

1. Introduction

L'intégration de l'approche de l'Adaptation basée sur les écosystèmes (EbA) dans la législation constitue une réponse cruciale aux défis posés par les changements climatiques. En reconnaissant le rôle essentiel des écosystèmes dans la résilience des communautés, cette approche cherche à institutionnaliser des mesures de protection, de restauration et de gestion durable des écosystèmes. L'intégration d'EbA dans la législation implique l'élaboration de politiques juridiquement contraignantes qui favorisent des pratiques respectueuses de l'environnement et alignées sur les réalités climatiques locales. Cela va au-delà de la simple mise en œuvre de projets, en établissant un cadre légal robuste qui guide les actions à long terme. Cette démarche engage également les acteurs gouvernementaux, les institutions, et les parties prenantes à prendre en compte les principes d'EbA dans les processus décisionnels. L'objectif ultime est de créer un cadre juridique qui soutienne l'adaptation durable, protège les écosystèmes, et renforce la résilience des communautés face à l'impact croissant des changements climatiques. L'intégration d'EbA dans la législation représente ainsi une avancée stratégique pour ancrer la durabilité et la résilience dans la gouvernance climatique.

2. Configuration de la législation locale

2.1 Aperçu des domaines couverts par la législation locale

La législation locale d'une commune peut couvrir un large éventail de domaines, notamment :

- Urbanisme et aménagement du territoire : elle définit les règles d'utilisation des sols, les plans d'urbanisme, les normes de construction, et les règles pour le développement et l'expansion de la commune ;
- Environnement et gestion des ressources naturelles : elle peut inclure des dispositions pour la protection de l'environnement, la gestion des déchets, la préservation des espaces verts et des zones naturelles ;
- Services publics et infrastructures : elle régit la fourniture des services publics tels que l'eau potable, l'électricité, l'assainissement, les transports, etc. ;
- Gestion des ressources foncières : Elle régit les questions liées à la propriété foncière, les procédures d'attribution et d'usage des terres.
- Santé publique et sécurité : Elle peut inclure des réglementations pour la salubrité publique, les normes de construction pour les bâtiments publics, etc.

- **Éducation et culture** : elle peut inclure des dispositions pour la gestion des établissements scolaires, la promotion de la culture locale, etc. ;
- **Fiscalité locale et finances publiques** : elle régit la collecte des impôts locaux et la gestion des finances communales ;
- **Participation citoyenne** : elle peut inclure des dispositions pour la participation des citoyens à la prise de décisions locales et à la gestion des affaires de la commune.

3. Identification et évaluation des portes d'entrée et actions pour l'intégration de l'EbA dans la législation locale

3.1 Identification des portes d'entrée pour l'intégration de l'EbA dans la législation locale

Les actes législatifs d'un conseil municipal sont des décisions prises par l'organe législatif d'une commune, c'est-à-dire le conseil municipal, pour réglementer les affaires locales et exercer ses compétences en vertu de la législation nationale. Ces actes ont force de loi au niveau local et sont contraignants pour les résidents et les parties prenantes de la commune. Les exemples d'actes législatifs d'un conseil municipal sont :

- **Délibérations** : les délibérations sont des actes législatifs par lesquels le conseil municipal prend des décisions sur des questions importantes concernant la gestion de la commune. Elles peuvent porter sur l'adoption de budgets, la mise en œuvre de projets, l'approbation de plans d'urbanisme, etc. ;
- **Arrêtés** : les arrêtés sont des actes pris par le conseil municipal pour réglementer certaines activités ou comportements au sein de la commune. Par exemple, un arrêté peut réglementer les horaires d'ouverture des commerces, interdire certaines pratiques nuisibles à l'environnement, ou établir des règles de stationnement ;
- **Règlements municipaux** : les règlements municipaux sont des actes législatifs qui détaillent et précisent l'application de la législation nationale au niveau local. Ils peuvent couvrir une grande variété de domaines tels que l'urbanisme, l'environnement, la santé publique, la gestion des déchets, etc. ;
- **Décisions budgétaires** : le conseil municipal est responsable de l'adoption du budget de la commune. Les décisions budgétaires sont des actes législatifs qui autorisent les dépenses et les recettes de la commune pour l'année à venir ;
- **Motion** : les motions sont des actes législatifs par lesquels le conseil municipal exprime officiellement son point de vue sur une question spécifique ou demande des actions spécifiques aux autorités supérieures ;

- **Déclarations** : les déclarations sont des actes législatifs qui expriment la position officielle du conseil municipal sur des sujets d'intérêt public, sans qu'ils aient un caractère contraignant.

Toutes ces décisions sont prises lors des séances régulières ou extraordinaires du conseil municipal, en respectant les procédures légales et démocratiques. Les actes législatifs d'un conseil municipal sont essentiels pour assurer le bon fonctionnement de la commune et répondre aux besoins et aux aspirations de ses habitants.

3.2. Processus de formulation des actes législatifs d'un conseil municipal

Le tableau ci-après fait ressortir le processus de formulation des actes législatifs d'un conseil municipal

Tableau 10: processus de formulation des actes législatifs d'un conseil municipal

Actes Législatifs	Processus de Formulation
Délibérations	Les délibérations commencent par l'identification d'une question importante relative à la gestion communale. Les membres du conseil municipal discutent et débattent du sujet, souvent en tenant compte des avis d'experts ou des contributions de la communauté. Le processus de formulation implique la présentation d'arguments, le vote et l'adoption formelle de la décision. Cela peut inclure l'approbation de budgets, la mise en œuvre de projets ou l'approbation de plans d'urbanisme.
Arrêtés	La formulation des arrêtés débute par la perception d'une nécessité de réglementer certaines activités ou comportements au sein de la commune. Le conseil municipal identifie le problème, examine les solutions possibles et détermine les règles à mettre en place. Le processus de formulation inclut la rédaction, la discussion, le vote et l'adoption de l'arrêté. Par exemple, réglementer les horaires d'ouverture des commerces, interdire certaines pratiques nuisibles ou établir des règles de stationnement.
Règlements Municipaux	La formulation des règlements municipaux commence par l'identification des domaines spécifiques où une législation locale est nécessaire pour détailler et préciser l'application de la législation nationale. Le processus implique la recherche, la rédaction, la consultation publique dans certains cas, et finalement, l'adoption par le conseil municipal. Ces règlements peuvent couvrir divers domaines tels que l'urbanisme, l'environnement, la santé publique et la gestion des déchets.
Décisions Budgétaires	Le processus de formulation des décisions budgétaires commence par la préparation d'un budget pour la commune. Les membres du conseil municipal examinent les priorités, les besoins et les ressources disponibles. Des débats ont lieu pour ajuster les allocations budgétaires, suivis d'un vote formel pour l'adoption du budget. Les décisions budgétaires autorisent les dépenses et les recettes de la commune pour l'année à venir.
Motion	Les motions sont formulées lorsque le conseil municipal souhaite exprimer officiellement son point de vue sur une question spécifique ou demander des actions spécifiques aux autorités supérieures. Le processus implique la rédaction de la motion, la présentation des arguments, le débat, le vote et l'adoption formelle de la motion. Cela peut inclure des prises de position officielles sur des questions cruciales ou des demandes d'interventions particulières.
Déclarations	Les déclarations sont formulées lorsque le conseil municipal souhaite exprimer sa position officielle sur des sujets d'intérêt public sans qu'ils aient un caractère contraignant. Le processus implique la rédaction de la déclaration, la discussion, le vote et l'adoption formelle. Ces actes peuvent être utilisés pour communiquer la position de la commune sur des questions spécifiques sans nécessairement influencer la législation ou les règlements.

Après avoir analysé les portes d'entrée et les documents sur lesquels intégrer l'approche EbA, voyons ici les actions concrètes. L'intégration d'EbA dans la législation locale offre une base solide pour la planification, la mise en œuvre et la réglementation des actions visant à préserver et restaurer les écosystèmes tout en assurant le bien-être des communautés locales. Le tableau explore les actions clés nécessaires pour ancrer l'EbA dans la législation locale, catalysant ainsi des changements durables qui favoriseront la coexistence harmonieuse entre les communautés et leur environnement face aux défis climatiques.

Tableau 11: Actions pour l'Intégration de l'EbA dans la Législation Locale

Actions pour l'Intégration de l'EbA dans la Législation Locale	Description
1. Analyse Juridique Existante	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des lois et règlements existants pour identifier les lacunes liées à l'EbA. - Identification des articles pouvant être modifiés pour intégrer les principes de l'EbA.
2. Consultation des Parties Prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement des communautés locales, des experts juridiques et des ONG pour recueillir des avis. - Intégration des perspectives locales dans le processus de révision législative.
3. Identification des Priorités d'Adaptation	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des besoins spécifiques des écosystèmes locaux et alignement avec les objectifs d'EbA. - Définition des priorités d'adaptation dans la législation.
4. Formation et Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des décideurs locaux et des professionnels du droit aux concepts de l'EbA. - Formation sur les implications juridiques de l'intégration de l'EbA.
5. Développement de Normes et Directives	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de normes et de directives spécifiques intégrant les principes de l'EbA. - Assurer la cohérence entre les directives et les objectifs d'adaptation locale.
6. Création de Coalitions et Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> - Établissement de partenariats avec les gouvernements locaux, les ONG et d'autres acteurs. - Mobilisation de soutien politique pour l'intégration de l'EbA.
7. Pilotage de Projets Pilotes	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de projets pilotes pour démontrer l'efficacité des approches EbA. - Utilisation des résultats des projets pilotes comme base pour recommander des changements législatifs.
8. Évaluation des Impacts Juridiques	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des impacts potentiels sur les droits, la justice sociale et l'équité. - Veiller à ce que les modifications législatives respectent les droits des communautés locales.
9. Rédaction et Adoption des Lois	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction de textes législatifs intégrant les principes de l'EbA. - Facilitation du processus d'adoption en impliquant les acteurs clés.

3.3 Évaluation des actions pour l'intégration de l'EbA dans la législation locale

Le mode d'évaluation des actions pour l'intégration de l'EbA dans la législation locale est contenu dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12:Évaluation des actions pour l'intégration de l'EbA dans la législation locale

Évaluation des Actions pour l'Intégration de l'EbA dans la Législation Locale	Commentaires
1. Analyse Juridique Existante	- Identifie les lacunes actuelles dans la législation, mais nécessite une expertise juridique approfondie pour une analyse complète.
2. Consultation des Parties Prenantes	- La participation des parties prenantes locales est cruciale pour une législation acceptée et adaptée à la réalité locale.
3. Identification des Priorités d'Adaptation	- Permet une adaptation ciblée aux besoins locaux, mais nécessite une évaluation constante pour suivre l'évolution des priorités.
4. Formation et Sensibilisation	- Essentiel pour garantir la compréhension des acteurs clés, mais doit être suivi d'actions concrètes pour avoir un impact sur la législation.
5. Développement de Normes et Directives	- Établir des normes claires est essentiel, mais cela nécessite une collaboration approfondie pour garantir l'alignement avec les besoins locaux et les objectifs d'EbA.
6. Création de Coalitions et Partenariats	- Les partenariats renforcent le soutien politique, mais nécessitent des efforts continus pour maintenir l'engagement et garantir des résultats durables.
7. Pilotage de Projets Pilotes	- Les projets pilotes offrent des enseignements précieux, mais leur impact peut être limité s'ils ne sont pas suivis de recommandations et d'actions à plus grande échelle.
8. Évaluation des Impacts Juridiques	- Crucial pour anticiper les conséquences, mais nécessite une expertise juridique approfondie et une évaluation continue pour s'adapter aux évolutions.
9. Rédaction et Adoption des Lois	- La rédaction et l'adoption de lois intégrant l'EbA sont des étapes essentielles, mais le processus doit être inclusif, transparent et adapté aux besoins locaux pour garantir l'efficacité.

4. Intégration des principes et stratégies de réalisation de l'approche EbA dans la législation locale

L'intégration des principes et stratégies de l'approche EbA dans la législation locale implique plusieurs étapes pour garantir une adaptation durable et efficace. Une approche de cette intégration se présente comme ci-dessous :

1. Définition des Principes d'EbA :

Identification des principes fondamentaux de l'approche EbA, tels que la Reconnaissance de la valeur des écosystèmes, l'utilisation des écosystèmes comme solutions naturelles, la collaboration et la gouvernance participative, l'engagement communautaire, la prise en compte des savoirs locaux, et l'adoption d'une perspective à long termes.

2. Alignement avec les Cadres Juridiques Existants :

Analyse des cadres juridiques existants pour identifier les opportunités d'intégration des principes d'EbA.

Adaptation des textes législatifs en vigueur pour refléter les exigences spécifiques de l'approche EbA.

3. Création de Dispositions Législatives Spécifiques :

Élaboration de dispositions législatives spécifiques intégrant les principes de l'EbA.

Inclusion de clauses juridiques détaillées sur la gestion durable des écosystèmes, la promotion de la biodiversité et la protection contre les risques climatiques.

4. Consultation Communautaire :

Organisation de consultations publiques pour garantir l'inclusion des perspectives et des besoins locaux dans la législation.

Intégration des retours d'information des communautés dans le processus d'élaboration législative.

5. Développement de Mécanismes de Suivi et d'Application :

Création de mécanismes de suivi pour évaluer l'efficacité des dispositions législatives.

Élaboration de sanctions et de mécanismes d'application pour assurer le respect des principes d'EbA.

6. Formation et Sensibilisation Juridique :

Formation des acteurs juridiques locaux sur les principes et les mécanismes de l'EbA.

Sensibilisation des praticiens du droit aux avantages à long terme de l'approche EbA pour les communautés et les écosystèmes.

7. Coordination Intersectorielle :

Promotion de la coordination entre les secteurs concernés pour garantir la cohérence des politiques et des actions liées à l'EbA.

Encouragement des partenariats entre les autorités locales, les organisations de la société civile et le secteur privé.

8. Révision Périodique :

Planification de révisions législatives régulières pour s'adapter aux changements climatiques et aux évolutions des connaissances scientifiques.

Intégration continue des meilleures pratiques et des leçons apprises dans la législation.

L'intégration réussie de l'EbA dans la législation locale nécessite un engagement soutenu, une collaboration entre les parties prenantes, et une adaptation constante pour répondre aux défis climatiques en évolution.

5. Conclusion

L'intégration de l'approche EbA dans la législation représente une avancée cruciale pour renforcer la résilience face aux changements climatiques. En harmonisant les cadres juridiques avec les principes d'adaptation basée sur les écosystèmes, les lois offrent des bases solides pour une gestion durable des ressources naturelles. Cette intégration favorise la mise en œuvre cohérente de projets d'EbA, garantit la protection des écosystèmes et des communautés vulnérables, tout en établissant des mécanismes de suivi. Ainsi, la législation joue un rôle central dans la création d'un environnement juridique propice à la construction de sociétés résilientes et durablement adaptées.

CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS

En conclusion, l'intégration de l'approche d'Adaptation basée sur les Écosystèmes (EbA) dans la législation et la planification locale au Burkina Faso offre une opportunité précieuse pour renforcer la résilience communautaire face aux défis croissants liés aux changements climatiques. Les lignes directrices élaborées émanent de la nécessité de créer un cadre juridique et planificateur solide qui intègre les principes de l'EbA, considérant les écosystèmes comme des partenaires stratégiques dans la lutte contre les impacts climatiques. Les recommandations suivantes visent à guider la mise en œuvre effective de cette approche innovante.

Recommandations :

- **Sensibilisation et renforcement des capacités** : Il est impératif de mener des campagnes de sensibilisation à tous les niveaux pour informer les parties prenantes sur les avantages de l'EbA. En parallèle, des programmes de renforcement des capacités devraient être mis en place pour habiliter les acteurs locaux à intégrer efficacement l'approche dans leurs pratiques.
- **Collaboration multi-acteurs** : Favoriser une collaboration étroite entre les gouvernements locaux, les organisations de la société civile, le secteur privé et les communautés locales. Cela favorisera une mise en œuvre plus holistique et efficace de l'approche EbA, tirant parti des compétences et des ressources diverses de chaque acteur.
- **Évaluation des écosystèmes locaux** : Encourager et systématiser des évaluations régulières des écosystèmes locaux et les services qu'ils rendent pour comprendre leur état actuel, leur contribution à la résilience climatique et les menaces auxquelles ils sont confrontés. Ces évaluations fourniront une base solide pour la planification et la mise en œuvre des interventions basées sur l'EbA.
- **Intégration dans la législation existante** : Réviser et mettre à jour les lois et politiques existantes pour intégrer spécifiquement les principes de l'EbA. Cela devrait garantir la conformité juridique et la légitimité des interventions liées à l'EbA tout en renforçant la cohérence avec d'autres cadres législatifs.
- **Mécanismes de financement** : Établir des mécanismes de financement dédiés pour soutenir les initiatives EbA, en mobilisant des ressources nationales et internationales. Cela pourrait inclure la création de fonds spéciaux, le renforcement des partenariats public-privé et l'exploration de mécanismes de financement innovants.
- **Suivi et évaluation** : Mettre en place des systèmes robustes de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact des initiatives EbA. Cela permettra d'ajuster les interventions en fonction des enseignements tirés et de garantir une adaptation continue aux conditions changeantes.



En adoptant ces recommandations, les niveau locaux de gouvernance peuvent renforcer leurs capacités à faire face aux impacts des changements climatiques, tout en favorisant une gestion durable des écosystèmes locaux. L'intégration réussie de l'approche EbA dans la législation et la planification locale contribuera à bâtir un avenir résilient et durable pour les communautés burkinabè.

Bibliographie

Bene A., Fournier Anne. (2015). Réflexion sur la notion de services écologiques : étude de cas à Kotoudéni (Burkina Faso). *Vertigo*, 15 (3), 18 p. [en ligne].

Burkina Faso, 2010, CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE QUATRIEME RAPPORT NATIONAL A LA CONFERENCE DES PARTIES

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, 2021, Profil de risque climatique : Burkina Faso, 12 p.

Pamalba Narcise Kabore, Bruno Barbier, Paulin Ouoba, André Kiema, Léopold Some et Amadé Ouedraogo. (2019). Perceptions du changement climatique, impacts environnementaux et stratégies endogènes d'adaptation par les producteurs du Centre-nord du Burkina Faso. *Vertigo*, 19, [en ligne].

POLITIQUE NATIONALE SUR LES ZONES HUMIDES DUBURKINA FASO, Juillet 2013

Wendpouiré Arnaud ZIDA, Paulin BAZIÉ, 2023, Évaluation de la vulnérabilité au changement climatique des écosystèmes et des producteurs de la Ceinture Verte de la ville de Ouagadougou, rapport provisoire, 79 p.

Wendpouiré Arnaud ZIDA, Paulin BAZIÉ, 2023, Perceptions des effets du changement climatique et stratégies d'adaptation des producteurs de la ceinture verte de Ouagadougou, 98 p.

Webographie

<https://link.springer.com/article/10.1007/s10584-019-02565-9>

<https://www.state.gov/reports/2023-investment-climate-statements/burkina-faso/>

<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC9309920/>

<https://www.iedafrique.org/Burkina-Faso-Vers-plus-de-phenomenes-d-inondation-dans-la-zone-de-Ouagadougou.html>

<https://www.pif-burkina.org/blog/2019/04/08/payements-pour-services-environnementaux-pse-les-modeles-du-programme-dinvestissement-forestier-pif/>

<https://revues.cirad.fr/index.php/BFT/article/view/31680>

Ce document a été élaboré dans le cadre du projet :

« Élaboration de politiques fondées sur des données probantes pour la promotion de l'approche EbA (Ecosystem-based Adaptation) dans le développement de la ceinture verte à Ouagadougou, Burkina Faso »,

Implémenté par ACRA en partenariat avec la Mairie de Ouagadougou et l'INERA, et financé par IUCN dans le cadre du Global EbA Fund, un fonds financé par l'Initiative internationale pour le climat (IKI), mise en œuvre par le Ministère Fédéral Allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Sécurité Nucléaire et de la Protection des Consommateurs (BMUV).

Réalisé par :

Emmanuel DIAGBOUGA

Consultant spécialiste en politiques environnementales et adaptation au changement climatique ACRA

Sous la supervision de :

Batchéné HIE

Consultant spécialiste en agroécologie et adaptation au changement climatique ACRA

Elsa ROSA

Chef de projet ACRA

Flavio BOFFI

Coordonnateur Pays ACRA

Valeria De Paoli

Coordinatrice Programmes Internationaux ACRA /Expert en changement climatique et écologie